

PORTRAIT DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE SST DE JEUNES ÉTUDIANTS DE 17-18 ANS

Élise Ledoux^a, Luc Laberge^b, Chloé Thuilier^a,
Pascale Prud'homme^a, Jeanne-Sophie Martin^b, Marco Gaudreault^b, Suzanne Veillette^b

^aInstitut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail
^bCégep de Jonquière

Les jeunes sont nombreux à combiner travail et études, que ce soit durant l'année scolaire ou pendant l'été. Même si beaucoup peuvent considérer leur situation d'emploi comme étant temporaire, aspirant aux emplois pour lesquels ils sont formés, ils demeurent des travailleurs à part entière. Cette période de transition où les étudiants occupent des « petits boulots », qui ne sont pas toujours en relation avec leur domaine d'études, peut dans les faits s'échelonner sur plusieurs années. Les données issues de la troisième vague d'une enquête auprès d'élèves saguenéens et jeannois menée par le groupe ÉCOBES en collaboration avec l'IRSST au printemps 2006 auprès de 413 jeunes de 17-18 ans montre que le travail rémunéré occupe une place importante dans leur vie. En effet, 71 % des répondants avaient travaillé au cours de l'année 2005-2006 tout en étant aux études. Au moment de l'enquête (mars-mai 2006), plus de la moitié des jeunes travaillaient, parmi ceux-ci 10% cumulaient 2 emplois et 90% étaient aussi étudiant. Par ailleurs, ils travaillent en moyenne 15 heures par semaine et 60 % d'entre-eux ne disposaient que d'un seul jour de repos par semaine s'il l'on tient compte du temps consacrer aux études et au travail. Cette communication vise à dresser un portrait des types d'emplois occupés par les jeunes de 17-18 ans ayant participé à l'enquête et à présenter une analyse des accidents de travail rapportés par ces derniers.

Introduction

Les jeunes de 15 à 24 ans ont maintenant un taux d'activité similaire à celui de la population active totale (Gervais et coll., 2006). En 2003, plus de 522 000 jeunes québécois occupaient au moins un emploi. Ces derniers œuvrent surtout dans de petites entreprises comptant moins de vingt employés et ont généralement moins d'une année d'ancienneté. Le cumul d'activités, bien que très peu documenté à ce jour, apparaît comme un aspect incontournable de la réalité des jeunes. Par exemple, il faut savoir qu'entre l'âge de 16 et 19 ans, le travail à temps partiel est le fait de 7 étudiants sur 10 (Roy et coll., 2005; Gaudreault et coll., 2006). Les données de l'*Enquête longitudinale auprès des élèves saguenéens et jeannois âgés de 14 ans en 2002* (ELESJ-14) du Groupe ÉCOBES démontrent plus spécifiquement que le nombre d'heures moyen de travail rémunéré passe du simple au double entre 14 et 16 ans, soit de 7 à 13 heures par semaine (Gaudreault et coll., 2006). Enfin, il faut souligner que les jeunes travailleurs sont proportionnellement plus nombreux à occuper des emplois dits atypiques (à statut temporaire, autonome, occasionnel, pigiste, sur ap-

pel, etc.), ce qui a pour corollaire le fait qu'ils cumulent parfois plusieurs emplois.

Les jeunes travailleurs représentent une population particulièrement touchée par les lésions professionnelles. Lorsqu'on tient compte du temps passé au travail, les jeunes Québécois subissent une fois et demie plus d'accidents de travail que leurs aînés. Entre 1999 et 2005, la CSST a ainsi enregistré 78 décès de jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans, ce qui représente près d'un décès par mois. Dans la seule année 2004, la CSST a indemnisé chez ce même groupe un total de 21 191 lésions professionnelles. Or, il se peut fort bien que ces données sous-estiment l'ampleur du problème puisque plusieurs résultats suggèrent que les jeunes ont tendance à ne pas déclarer systématiquement leurs accidents de travail (Koehoorn et Breslin, 2003).

Depuis 2002, une enquête longitudinale sur les habitudes de vie des jeunes est menée au Saguenay-Lac-Saint-Jean par le Groupe ÉCOBES. Dans le cadre de la programmation thématique de recherche portant sur les jeunes et la SST, les chercheurs de l'IRSST ont saisi l'occasion de prendre part au troisième temps de

collecte de données de l'enquête du Groupe ÉCOBES par l'ajout de questions portant sur les conditions de SST, les contraintes de travail, les accidents et les TMS.

Cette enquête a permis de décrire les conditions de travail et d'emploi d'une cohorte de jeunes de 17-18 ans et à caractériser leurs risques professionnels ainsi que les conséquences qui en découlent. Dans le cadre de cette communication, nous présenterons les résultats portant sur les caractéristiques des emplois occupés par ces jeunes et sur une analyse détaillée des accidents de travail rapportés par ces derniers.

Méthodologie

Dès 2002, l'enquête longitudinale du Groupe ÉCOBES a été menée en étroite collaboration avec les responsables locaux, les décideurs et les praticiens de l'enseignement et de la santé publique (Gaudreault et coll., 2004). Un comité de suivi multipartite a été mis sur pied afin de soutenir les chercheurs, de leur permettre de connaître le mieux possible l'univers des jeunes et de s'assurer que les recommandations issues de leurs études aient de bonnes chances de refléter la réalité du terrain.

Pour l'enquête longitudinale de 2002, un échantillon aléatoire stratifié selon l'âge et le sexe a été tiré de la liste des élèves du secondaire ($n = 19\,247$) par le MELS. Au total, 1 901 élèves de la 1^{ère} à la 5^e secondaire de toutes les institutions publiques et privées du SLSJ ont accepté de répondre en classe à un questionnaire auto-administré. Des 1 901 participants à l'enquête, 1 126 avaient 14 ans; parmi eux, 615 ont accepté de participer à l'enquête longitudinale portant sur leur cohorte et d'être donc revus en 2004 et 2006.

Pour la collecte de 2006, 413 des 595 jeunes ayant été sollicités ont répondu, soit un taux de réponse de 69 %. Ces répondants comptent environ deux tiers de filles (259) et un tiers de garçons (154). Les résultats présentés portent sur les 229 jeunes qui étaient travailleurs au moment de l'enquête (95 garçons et 134 filles) dont 208 étudiants-travailleurs, tous âgés de 17 ou 18 ans.

Les participants au troisième temps de collecte de l'enquête (2006) ont répondu à un questionnaire auto-administré entre mars et mai 2006. Les jeunes pouvaient aussi se présenter à des séances collectives de réponse au questionnaire dans les locaux des cégeps de

Chicoutimi, Jonquière, Alma et Saint-Félicien. Trente-cinq (35) répondants ont rempli le questionnaire lors de ces séances.

Le questionnaire comporte 193 questions couvrant 8 grands thèmes. Les questions ajoutées au troisième temps concernant les conditions de travail, la SST et le cumul études-travail, sont regroupées dans la section *Tes occupations* et abordent les thèmes suivants : les caractéristiques de l'emploi, les horaires de travail, les contraintes de travail (physiques et organisationnelles), les symptômes de TMS, la fatigue et les accidents de travail.

Les données ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS version 12.0. Une approche descriptive a été retenue pour analyser les conditions de SST, les contraintes de travail et les accidents de travail rapportés par les jeunes répondants.

Résultats

Les participants au temps 3 du suivi longitudinale de l'enquête est composé à 90% d'étudiants du collégial et du secondaire. La population étudiante se répartit comme suit : 73 % de collégiens et 17 % d'élèves du secondaire. Les décrocheurs scolaires ne représentent que 6,5 % des individus. Finalement, 1,5 % des jeunes sont inscrits en formation générale des adultes (FGA).

Le cumul études-travail

Durant l'année scolaire 2005-2006, 71 % des répondants ont effectué plus d'une heure par semaine de travail rémunéré tandis que 27 % des répondants n'occupaient aucun emploi. Bien que l'école occupe une plage horaire importante, les étudiants (collégial et secondaire) travaillaient en moyenne 14 heures par semaine. Le nombre d'heures consacrées au travail rémunéré, aux études et aux cours est considérable puisque les jeunes de 17 et de 18 ans y consacraient en moyenne 44 heures et 48 heures par semaine, respectivement. Or, en 2004, les Québécois consacraient en moyenne 35,6 heures par semaine au travail (ISQ, 2007), ce qui chiffre l'écart entre les jeunes répondants de 18 ans et l'ensemble des travailleurs Québécois à environ 12,4 heures par semaine.

Peu importe le nombre d'heures par semaine que consacrent les étudiants au travail rémunéré, le nombre moyen d'heures dédié aux cours et aux études varie très peu. Ainsi, les jeunes consacrent entre 21 et 24

heures à leurs cours et entre 8 et 9 heures à étudier, le nombre d'heures de travail rémunéré venant simplement s'ajouter pour ceux qui détiennent un emploi. Cela signifie que les étudiants qui occupent un emploi ne réduisent pas les heures consacrées à leur projet scolaire malgré le fait qu'ils soient davantage présents sur le marché du travail. Par conséquent, plus le nombre d'heures consacrées à un emploi est important, plus le cumul études-travail est considérable. Les étudiants n'ayant pas effectué de travail rémunéré et ceux ayant travaillé entre 1 et 9 heures durant l'année scolaire cumulent respectivement 32 et 34 heures d'activités productives, se situant alors en-dessous de la semaine de travail moyenne au Québec qui est de 35,6 heures. Toutefois, les étudiants consacrant de 10 à 20 heures et plus de 20 heures au travail rémunéré cumulent respectivement en moyenne 44 et 61 heures par semaine.

Les caractéristiques des emplois occupés par les jeunes

Les secteurs du commerce de détail, de l'hébergement, de la restauration et des arts, spectacles et loisirs sont fortement investis par les jeunes répondants. Au moment de l'enquête, 50 % des répondants travaillaient dans le secteur du commerce de détail, principalement dans les magasins d'alimentation, les dépanneurs, les clubs vidéo, les stations service, les magasins à grande surface, les pharmacies, les magasins de vêtements et d'articles de sport ainsi que dans les magasins d'articles de rénovation.

En étant fortement concentrés dans les secteurs du commerce de détail, de la restauration et du loisir, les jeunes effectuent des tâches apparentées, les exposant ainsi à des contraintes de travail comparables. En effet, près de 80% des jeunes répondants occupent un poste de caissier (23,1%), de vendeur/commis (21,8%), d'animateurs/formateurs et responsables de programmes de sport (11,4%), de cuisinier/plongeur/boucher-charcutier (9,2%), de serveur (7,9%) et de pompiste (4,8%). Les résultats montrent également qu'un peu plus de la moitié des jeunes interrogés travaillaient depuis moins d'un an pour leur entreprise au moment de l'enquête.

Les jeunes de l'enquête occupent plus souvent des emplois dont l'horaire de travail alterne entre le jour et le soir (41,2%). Parmi les étudiants en emploi, 63% déclarent travailler les jours d'école et, parmi eux, 38% affirment le faire de 2 à 3 jours par semaine. Bien

que les jeunes travaillent en grand nombre la semaine, ils sont également nombreux à le faire la fin de semaine. Dans l'ensemble, 71% des jeunes travaillent plus d'une fois par mois le samedi et le dimanche. Si l'on tient compte des horaires de travail et de cours, 59 % des jeunes affirment avoir une journée ou moins de congé par semaine et 21% déclarent disposer de deux jours.

D'autre part, l'entrée précoce des jeunes sur le marché du travail les expose à toute une gamme de contraintes de travail, tant organisationnelles que physiques. Plus de 70 % des répondants rapportent que leur emploi exige d'aller vite et 35 % considèrent leur charge de travail comme étant excessive. Comme la plupart des jeunes occupent un emploi en relation de service, avec un rythme de travail dépendant des demandes directes des clients, certains d'entre eux (20 %) rapportent avoir vécu des tensions avec le public, notamment les caissiers et les animateurs/formateurs. De plus, la grande majorité des jeunes de la présente enquête rapportent avoir très peu d'autonomie dans leur travail bien qu'ils soient dans une phase de leur développement psychosocial rythmée par la quête d'autonomie. Toutefois, cette même enquête met en évidence la présence de bonnes relations avec les collègues chez la presque totalité des répondants. Malgré ces bonnes relations, un jeune sur cinq rapporte que son supérieur ne facilite pas la réalisation du travail et qu'il ne se soucie pas du bien-être des personnes qu'il supervise. Ces résultats sont donc quelque peu inquiétants puisque les superviseurs ont un rôle-clé à jouer dans l'intégration sécuritaire et compétente des jeunes dans un nouvel emploi.

Les jeunes sont également exposés à une série de contraintes physiques de travail. Sur l'ensemble des 19 questions portant sur les contraintes physiques, les jeunes cumulent en moyenne 6,3 contraintes. Presque tous les jeunes sont couramment exposés à au moins une des quatre contraintes physiques reliées à la posture. Pour 90 % des répondants, il est surtout question du maintien de la posture debout ou de devoir marcher souvent. Seulement 20 % des jeunes rapportent devoir adopter des postures contraignantes au niveau des membres supérieurs. Cette contrainte s'observe surtout chez les caissiers. Enfin, dans les cinq emplois les plus investis par les jeunes plus de 45 % des répondants rapportent effectuer un travail répétitif. Ils sont aussi exposés, dans une moindre mesure, aux efforts physiques (54%) et à la manutention de charges lourdes (32%).

Les accidents de travail au cours des deux dernières années précédant l'enquête

Les caractéristiques des accidents

Des 294 jeunes ayant occupé un emploi durant l'année scolaire 2005-2006, 33 ont déclaré avoir subi au moins un accident de travail durant les deux années précédant l'enquête. Alors que la grande majorité affirme avoir subi un seul accident de travail au cours de cette période, six jeunes en déclarent plus d'un pour un total de 56 accidents rapportés. Dans le cadre de cette enquête, l'accident de travail est défini comme un événement imprévu et soudain, survenant à une personne à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle. Il était demandé aux jeunes de rapporter les événements qui les avaient obligés à interrompre leur travail (sans nécessairement s'absenter) et qui avaient limité l'accomplissement de leurs tâches et de leurs autres activités. Soulignons que les résultats qui suivent portent sur le dernier accident rapporté par les 33 jeunes qui ont été victimes d'au moins un accident de travail.

Les accidents rapportés par les jeunes se répartissent sur toute l'année. Douze accidents se sont produits en été, moment où les jeunes investissent davantage le marché du travail, et 20 accidents se sont produits au cours de l'année scolaire. La presque totalité des accidents se sont produits entre 8h et 20h (31 sur 33), surtout en après-midi et en début de soirée (24 sur 33). Trois accidents ont eu lieu à l'occasion de temps supplémentaire et deux accidents sont survenus la nuit. Toutefois, le nombre d'accidents semble augmenter avec le nombre d'heures de travail consécutives même si un seul jeune travaillait depuis plus de 8 heures au moment de son accident. D'autre part, il semble que la plupart des accidents soient survenus alors que les jeunes comptaient moins d'une année d'ancienneté. En effet, seulement 8 des 33 jeunes accidentés (24,2%) avaient plus d'un an d'ancienneté.

Les types de blessures les plus courants sont les coupures, les entorses, étirements ou hernies ainsi que les brûlures. Les coupures et les brûlures touchent principalement les membres supérieurs (18 sur 33), surtout les poignets, les mains ou les doigts. Les membres inférieurs et le dos sont touchés dans de plus faibles proportions. Les secteurs d'activité où se produisent le plus d'accidents sont le commerce de détail et la restauration. Les autres accidents sont répartis dans différents secteurs d'activité tels que les loisirs (6) et le sec-

teur forestier (2). Seulement deux accidents se sont produits en usine. Dans le secteur du commerce de détail et de la restauration, les blessures ont touché neuf cuisiniers, cinq commis et huit autres jeunes occupant des postes de caissier, de plongeur et de charcutier. D'ailleurs, il est important de souligner que trois des six jeunes qui déclarent avoir eu plus d'un accident sont des cuisiniers.

Les scénarios types d'accidents

Des scénarios types d'accidents ont pu être établis afin d'illustrer et de mieux comprendre les circonstances entourant les accidents rapportés par les jeunes.

En premier lieu, les coupures semblent se produire dans quatre contextes distincts. Elles sont avant tout liées à l'utilisation de coupeurs automatiques (4) ou de couteaux (3) ou encore à la manipulation de vaisselle (lavage, essuyage et ramassage de débris) (3). Aussi, trois autres coupures profondes ont impliqué des équipements, soit un interrupteur défectueux, un accrochage avec une plaque en métal et un store et une chute sur une balance alors que le sol était glissant. La plupart de ces blessures touchent des travailleurs du secteur du commerce de détail et de la restauration.

Les entorses et étirements résultent, d'une part, de mauvais mouvements (4), comportant notamment des efforts importants (pousser un rack dans une usine, pelleter des fibres de bois, manutentionner une charge lourde), et, d'autre part, de glissades ou de chutes (5) impliquant notamment la réalisation de tâches en hauteur (camion, échelle, escalier). Sept de ces 9 accidents ont eu lieu alors que les travailleurs avaient quelque chose dans les mains. Mentionnons finalement que ces accidents ont essentiellement eu lieu dans le secteur de la restauration et du commerce de détail dits « physiques » (journalier, travail manuel en usine).

Comme on pouvait s'y attendre, quatre des cinq brûlures sont en lien avec des équipements chauffants. Ces blessures sont survenues en utilisant le grill, en glissant sur le grill alors que le plancher était mouillé et lors du nettoyage d'une friteuse ou d'une cafetière. Aussi, trois jeunes ont été brûlés par un liquide chaud (graisse, café et sauce bouillante). Toutes les brûlures affectent les membres supérieurs à l'exception d'une brûlure avec de la graisse chaude au visage.

On constate donc que ces accidents arrivent dans des circonstances variées et que les causes sont souvent

multifactorielles. Il est intéressant de remarquer que tous les types de blessures impliquent des glissades ou des chutes s'étant produites la plupart du temps lors d'un travail en hauteur ou en raison d'un sol glissant ou mouillé. Plus particulièrement, les glissades et les chutes se sont produites lors de déplacements à six reprises et lors de la manutention d'un objet à au moins trois reprises.

Les cuisiniers rapportent proportionnellement plus d'accidents de travail que les répondants occupant d'autres type d'emploi. C'est en utilisant des pièces d'équipement, des couteaux ou en manutentionnant des denrées que les cuisiniers se blessent le plus souvent. Il s'agit principalement de coupures et de brûlures aux membres supérieurs.

Les tâches effectuées par les jeunes travailleurs au moment de l'accident se répartissent dans quatre catégories : huit faisaient du nettoyage, dix coupaient ou cuisinaient, six déplaçaient, rangeaient, ou apportaient un objet et cinq travaillaient en relation avec un client (s'occuper d'une personne, servir, enseigner).

Enfin, certains accidents se produisent lors de tâches connexes. Par exemple, une caissière s'est blessée alors qu'elle coupait de la viande avec un « slicer » (coupeur automatique); un serveur s'est blessé alors qu'il déchargeait le camion ou encore en essuyant des verres. Ce phénomène a très largement été documenté dans des travaux portant sur les scénarios d'accidents.

La déclaration des lésions professionnelles

Seulement 13 des 33 jeunes accidentés ont complété un formulaire de déclaration d'accident, soit 8 des 11 jeunes qui ont eu un accident de travail entraînant une absence et cinq des 22 jeunes qui sont demeurés au travail (tableau 4.21). Des 11 jeunes qui ont dû s'absenter du travail, 3 n'ont pas rempli de déclaration bien que l'accident ait provoqué des coupures profondes ou des brûlures au visage.

Dans la majorité des cas, les jeunes accidentés n'ont pas complété de déclaration d'accident parce qu'ils estimaient que la blessure n'était pas assez grave (12). Pourtant, 9 d'entre eux ont subi des coupures profondes, des brûlures et une entorse-étirement. Trois jeunes affirmaient ne pas savoir qu'ils devaient remplir une déclaration ou encore comment la remplir. Un seul était d'avis que cela ne donnait rien bien qu'il se soit absenté du travail entre 5 et 13 jours suivant

l'accident. Enfin, quatre jeunes ayant subi un accident ont mentionné soit que l'employeur ne leur a pas demandé de compléter cette déclaration, avoir eu à déboursier les coûts liés à l'accident ou avoir délibérément omis de déclarer l'accident parce qu'ils avaient peur de l'employeur.

Ainsi, pour un accident ayant fait l'objet d'une déclaration, les jeunes rapportent donc 2,5 accidents de travail, fournissant un indice de l'ampleur de la sous-déclaration. Malheureusement, l'enquête ne nous permet pas de savoir si les déclarations d'accidents ont été acheminées ou non à la CSST et si les jeunes accidentés ont reçu des indemnités de salaire ou des remboursements pour les frais médicaux encourus à la suite de l'accident.

Conclusion

Les résultats obtenus mettent en évidence l'importance de se préoccuper de la santé au travail des jeunes puisque ces derniers investissent massivement le marché du travail, non seulement pendant la période estivale mais tout au long de l'année scolaire. Les jeunes travaillent majoritairement dans de petites entreprises, surtout dans le secteur des services, et occupent des emplois qui les exposent à de nombreuses contraintes de travail. Les résultats révèlent, entre autres, que les jeunes doivent s'adapter au niveau d'exigence élevé de ces « petits boulots ». Les résultats soulignent également l'impact que de tels emplois peuvent avoir sur le risque de lésions professionnelles à la suite d'un accident de travail. L'écart entre les accidents de travail rapportés au moment de l'enquête et ceux ayant fait l'objet d'une déclaration à la CSST a permis de dresser une première estimation du phénomène de sous-déclaration des accidents de travail chez les jeunes Québécois.

Références

- Gaudreault, M.; Perron, M.; Veillette, S., *La réussite scolaire des élèves de Charlevoix : quelques pistes pour améliorer les interventions des acteurs scolaires*. Série : La vie des jeunes de Charlevoix. Qui sont-ils? Que font-ils?. Jonquière, Groupe ÉCOBES, Jonquière, Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 2004.
- Gaudreault, M.; Laberge, L.; Veillette, S.; Blackburn, M. È.; Arbour, N.; Perron, M., *Cheminements d'ado-*

lescents entre 14 et 16 ans. Jonquière, Groupe ÉCOBES, Cégep de Jonquière, 2006.

Gervais, M.; Massicotte, P.; Champoux, D., *Conditions de travail, de santé et de sécurité des travailleurs du Québec.* Montréal, IRSST, 2006.

Koehoorn, M.; Breslin, F. C., "Self-reported Work Patterns and Work-related Injuries among High School Students in British Columbia". *British Columbia Environmental Occupational Health Research Network*, 2003.

Roy, J.; Mainguy, N.; en collaboration avec Gauthier M.; Giroux, L., *Étude comparée sur la réussite scolaire en milieu collégial selon une approche d'écologie sociale.* Sainte-Foy, Cégep de Sainte-Foy, Observatoire Jeunes et Société, 2005